



**Réponse de la Municipalité à
l'interpellation de la Conseillère communale Elsa BONHERT
DEPREZ intitulée « *Plan Energie Climat Communal (PECC),
point de situation et avenir* », déposée le 12 décembre 2023**

Délégué municipal : Jean-Philippe STECK, municipal aménagement du territoire,
jp.steck@moudon.ch, 079/536.56.79

Adoption par la Municipalité le 26 février 2024

Ordre du jour du Conseil communal du 12 mars 2024

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité répond à l'interpellation déposée lors du Conseil communal du 12 décembre 2023 par la Conseillère communale Elsa Bonhert Deprez.

Résumé

La Municipalité a initié son PECC en février 2022, accompagné dans ce mandat par le bureau CSD Ingénieurs. Un groupe de travail constitué de Véronique Diserens, Jean-Philippe Steck et Serge Demierre, municipaux, a ensuite été constitué pour traiter ce dossier.

Comme déjà communiqué, le délai d'une année pour la réalisation de l'étude a été dépassé. Toutefois, le groupe de travail par l'intermédiaire de son mandataire est resté en contact étroit avec le Bureau de la Durabilité du Canton de Vaud pendant toute la durée de l'étude, et a dernièrement obtenu un délai supplémentaire au 17 mars 2024 pour soumettre son dossier à validation du Canton.

Au moment de la rédaction de cette présente communication, l'étude du PECC est terminée, les dernières retouches sont apportées aux documents finaux. Le dossier consiste en :

- Un document principal « PECC - Moudon » d'environ 50 pages,
- Ses annexes : « Profil énergétique de la Commune », « Bilan carbone du territoire et de l'administration » et « Profil climatique »,
- 12 documents « Fiche action », 1 pour chacune de fiche action sélectionnées par le groupe de travail et adaptée à Moudon,
- 1 tableau de suivi pour les années N+1 à N+3.

Le dossier va donc être maintenant transmis au Canton pour validation. Un préavis au Conseil communal est envisagé pour la séance du mois de juin prochain. Lors de cet examen, il conviendra également d'approuver un crédit d'investissement pour l'accompagnement et le suivi des mesures souhaitées par cette planification.

Les paragraphes suivants répondent point par point à l'interpellation de Mme Bonhert Deprez.

Récapitulatif des étapes passées

Un tableau en annexe de la présente communication résume les actions et travaux menés trimestre par trimestre dans le cadre de l'élaboration du PECC.

Voici les réponses détaillées aux questions de l'interpellation au sujet des étapes déjà effectuées.

Question :

Quels sont les éléments principaux qui ressortent de la consultation en ligne ? du Bilan carbone ?

Consultation en ligne :

Le but de la démarche participative en ligne était de conforter nos intentions, et les fiches actions présélectionnées. Si d'autres thématiques devaient émerger, il est envisagé alors de les intégrer.

Résultat : aucune des mesures énoncées dans le questionnaire n'est combattue. La proposition la plus mal notée, « Mettre en place une administration zéro papier en modernisant les processus » (score 84/100), n'est pas une action présélectionnée par le GT dans le plan climat. Cela faisait partie des « faux-positifs » pour tester nos choix, ce qui conforte la Municipalité.

Cependant, à la lecture des propositions libres, formulées par les participants, et des nombreux commentaires sur la mobilité douce (piéton, cycliste), il a été décidé d'ajouter une fiche action supplémentaire sur cette thématique. Cette fiche prévoit de coordonner des aménagements de cheminements piétonniers et de pistes cyclables avec le programme d'entretien des routes, et de coordonner des équipements urbains (parc à vélo, bancs, etc) avec les grands projets communaux.

Bilan carbone :

(Texte extrait du document de rapport sur le PECC)

Le bilan carbone du territoire de la commune de Moudon est dominé par le secteur de la consommation (40%), de l'énergie (25%) et de la mobilité (23%). La majorité des émissions sont indirectes, étant donné que la production de biens et les déplacements se font majoritairement hors du territoire communal. Les émissions directes sont majoritaires dans le poste de l'énergie, dues à la production de chaleur par combustion de mazout et de gaz.

Le bilan carbone de l'administration communale représente 2.4% du bilan du territoire. Les principales émissions proviennent de l'énergie (74%) et des constructions et infrastructures (14%).

Les efforts doivent principalement être mis sur les biens de consommation, la mise en place d'une politique forte en termes de mobilité douce ainsi que des incitations à remplacer les chaudières au mazout au profit de productions bas carbone.

A titre de comparaison, ramené à une personne, le bilan carbone de la commune de Moudon (13.9 tCO₂-eq/hab) se situe environ 10% en-dessous de la moyenne suisse 15 tCO₂-eq/hab.

Question :

Quelles sont les 10 actions minimums qui ont été retenues pour Moudon, et selon quels critères ?

Finalement, la Municipalité a retenu 12 actions dont les titres sont communiqués dans le tableau ci-après.

Actions	
2	Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité
4	Favoriser la participation et l'engagement de la population
6	Réduire, réutiliser et recycler les déchets
7	Organiser et accueillir des manifestations responsables
11	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments
12	Réduire la consommation de l'éclairage public
14	Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable
15	Développer la production d'électricité photovoltaïque
16	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos
17	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques
18	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
20	Prévenir et gérer les dangers naturels

Question :

Qui est le mandataire qui accompagne notre commune dans cet exercice ? Celui-ci est-il déjà intervenu ?

Le bureau CSD Ingénieurs (succursale de Morges) est le mandataire qui accompagne la Municipalité depuis le début du projet.

Question :

Notre PECC est-il finalement élaboré ? à quel degré d'avancement ?

La Municipalité, dans sa séance du 19 février 2024, a formellement validé le PECC. Il sera soumis prochainement pour approbation au Bureau de la Durabilité du Canton de Vaud, puis au Conseil communal.

Echéancier des étapes à venir

Le planning par semaine ci-dessous présente les prochaines étapes à mener jusqu'à un examen par le Conseil communal, lequel est actuellement planifié pour la séance du 25 juin 2024. Les délais impératifs sont notés en rouge.

		29.01.2024	05.02.2024	12.02.2024	19.02.2024	26.02.2024	04.03.2024	11.03.2024	18.03.2024	25.03.2024	01.04.2024	08.04.2024	15.04.2024	22.04.2024	29.04.2024	06.05.2024	13.05.2024	20.05.2024	27.05.2024	03.06.2024	10.06.2024	17.06.2024	24.06.2024	01.07.2024	08.07.2024	
Finalisation du dossier																										
Validation finale par la Municipalité	19.02.2024																									
Transmission canton	17.03.2024																									
Examen canton																										
Traitement des remarques																										
Rédaction du préavis																										
Première lecture du préavis par Muni	06.05.2024																									
Seconde lecture du préavis par Muni	13.05.2024																									
Transmission au CC	14.05.2024																									
Séance de commission	à fixer																									
Rapport de la commission	14.06.2024																									
Séances des groupes politiques	17.06.2024																									
Séance du CC	25.06.2024																									

Question :

Quand et par qui le PECC doit-il être adopté (Municipalité ou Conseil communal) ?

Il n'est pas obligatoire que le PECC soit validé par le Conseil communal. Mais, depuis le début de la démarche, c'est le choix de la Municipalité que le PECC soit in fine validé par le Conseil communal pour être mis en vigueur, de manière similaire à un « préavis d'intention ». C'est important pour la Municipalité d'obtenir une validation du concept, avant de démarrer les étapes de réalisation, qui solliciteront des ressources humaines et financières.

Validations	Délai
Validation finale (interne) par la Municipalité	19.02.2024
Validation par le Bureau de la Durabilité du Canton du Vaud (Soumis au plus tard le 17.03.2024, examen estimé entre 3 et 8 semaines)	17.03.2024
Validation et mise en vigueur par le Conseil Communal	25.06.2024

Question :

Selon quel calendrier les 10 actions seront-elles être mises en œuvre ?

Chacune de ces actions possède son propre calendrier. Certaines actions sont des réalisations concrètes, d'autres actions consistent en l'élaboration de concepts. Des objectifs intermédiaires à atteindre en 2025, 2026 et 2027 sont documentés dans le « Tableau de suivi des actions » pour chacune des actions. Le groupe de travail a pris soin d'établir ce plan de mesures en fonction des possibilités réelles de la Commune : projets déjà existants, capacité financière et disponibilité des forces de travail.

Retour sur les validations du Canton ainsi que sur les différents versements des tranches de la subvention

Question :

Le canton a-t-il déjà validé certaines étapes ?

Non. L'examen par le Bureau de la Durabilité interviendra entre les mois de mars et avril 2024. Toutefois, au travers de différents échanges, il y a déjà eu des consultations intermédiaires sur différentes thématiques, sur le bilan carbone notamment.

Question :

Avec les retards accumulés, qu'en est-il de la subvention cantonale ? En effet, selon l'article 11 de la Directive citée plus haut, la subvention peut être suspendue voire révoquée lorsque la commune manque à ses engagements.

Le Bureau de la Durabilité a accordé un délai au 17 mars 2024. La subvention accordée, mais pas encore perçue, est toujours valide.

Volet financier

Question :

Où dans le budget trouve-t-on les montants alloués à la mise en œuvre de notre PECC ?

L'étude actuellement menée ne se trouve pas au budget. Les factures correspondantes ont été imputées dans le compte d'exploitation 110.3185.00 "Honoraires études expertises". Par souci de transparence, la Municipalité précise ci-dessous les montants engagés et déjà versés :

Date - Intitulé	Devis TTC	Facturé TTC
17.12.2021 : CSD Ingénieurs Offre de prestations d'accompagnement	CHF 25'000.-	
30.04.2022 – CSD Ingénieurs Acompte n°1		CHF 3'392.55
22.12.2022 – CSD Ingénieurs Acompte n°2		CHF 4'684.95
20.11.2023 – CSD Ingénieurs Acompte n°3		CHF 8'840.00
12.02.2024 – CSD Ingénieurs Acompte n°4		CHF 7'287.65
26.10.2022 – Inilab Consultation participative en ligne 6 semaines	CHF 5'923.50	
01.06.2023 – Inilab Facture		CHF 5'923.50
TOTAL	CHF 30'923.50	CHF 30'128.65

A cela, il conviendra de déduire les subventions cantonales à recevoir : la première tranche de CHF 8'275.- après validation du PECC par le Bureau de la Durabilité, puis les tranches 2-3-4 en 2025 (CHF 1'400.-), 2026 (CHF 1'400.-) et 2027 (1'425.-). Soit un total de CHF 12'500.-.

A noter qu'en parallèle du préavis PECC au Conseil communal, un préavis de demande de crédit d'investissement sera présenté pour les prestations d'accompagnement à la réalisation du plan d'action, ce préavis reprendra les frais d'étude engagé jusqu'à ce jour. Ces prestations complémentaires pour la réalisation du PECC sont subventionnée par le Canton à hauteur de CHF 6'000.-.

Conclusion

Le Plan énergie et climat communal est un projet important pour la législature 2021-2026. Au vu des enjeux, la Municipalité comprend l'impatience consécutive aux délais prolongés de son élaboration, et prend également bonne note des propositions d'amélioration de la communication dans les projets communaux. A ce stade, encore intermédiaire avant que le Conseil puisse pleinement prendre connaissance du dossier, la Municipalité espère que la présente communication répond aux attentes et tient à souligner son fort engagement dans l'élaboration du PECC.

Vu ce qui précède, la Municipalité propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, ce qui suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu la réponse de la Municipalité ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **de prendre acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de la Conseillère communale Elsa Bonhert Deprez intitulée « Plan Energie Climat Communal (PECC), point de situation et avenir », déposée le 12 décembre 2023.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :

C.PICO  
A. IMERI

Annexe – Tableau des actions et travaux effectués jusqu’à ce jour

Date	Description
Décembre 2021 à Mars 2022	<p>Démarrage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel d’offre auprès de 3 bureaux d’ingénieurs • Séance du groupe de travail pour analyse des offres • Validation par la Municipalité • Annonce du PECC Moudon au canton • Réception de l’octroi de subvention (démarrage officiel est le 17.02.2022). Adjudication à CSD. • Séance de démarrage avec CSD et le GT le 28.02.2022 • CSD remet une liste de tâches à effectuer
Mars 2022 à Juin 2022	<p>Premières étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception des cartes de données énergétiques par le canton • Collecte d’information et de données • Première sélection des fiches actions • Réflexion sur la démarche participative • VD participe à une formation sur le PECC • JPS participe à un atelier d’échange avec d’autres communes • Séance du GT le 21.03.2022 et le 11.04.2022
Juillet 2022 à Septembre 2022	<p>Elaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication à CSD des fiches action retenues par le GT • Séance avec CSD le 11.07.2022 • Séance du GT le 04.09.2022 • Bilan carbone : récolte des données sur la mobilité dans l’administration via un sondage auprès du personnel, pour palier à l’absence de données • Bilan carbone : difficultés pour trouver toutes les données nécessaires à l’établissement du plan • Démarche participative : décision d’une consultation en ligne à l’image d’Ecublens, conseils par CSD, recommandation de Inilab • JPS participe à un atelier d’échange avec d’autres communes, le 08.09.2022
Octobre 2022 à Décembre 2022	<p>Elaboration (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan carbone : sondage mobilité validé en Muni le 10.10.2022, résultats obtenus le 24.10.2022 ; des données complémentaires doivent aussi être cherchées à l’AISMLE. • Démarrage de la démarche participative : contact et demande d’offre à Inilab ; élaboration d’une charte graphique ; validation de l’offre • Séance avec CSD le 14.10.2022 • Séance du GT le 24.10.2022 et le 14.11.2022 pour l’élaboration du questionnaire en ligne • Démarche participative : élaboration du questionnaire, et publication sur la plateforme, divers échanges et aller-retours avec Inilab.

	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre : décision de ne pas lancer la démarche participative par manque de consensus sur le questionnaire, lequel est discuté en séance de Municipalité le 19.12.2022 • Séance du GT le 20.12.2022 pour réviser le questionnaire
Janvier 2023 à Mars 2023	<p>Difficultés avec la démarche participative en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire est finalement validé par la Municipalité, et par CSD avec quelques remarques • Tests de la plateforme (avec participation de quelques conseillers communaux) et découverte d'un bug technique à la suite de la dernière mise à jour : ne peut pas lancer la consultation en février • Report annoncé au Bureau de la Durabilité • La fiche n°13 pour l'élaboration d'un plan directeur des énergies qui est déjà réalisé à Moudon ne pourra pas être retenue dans le cadre du PECC, il faudra choisir une autre fiche. Ce sera la fiche n°11 sur l'exemplarité dans les bâtiments communaux. • Finalement, la démarche participative en ligne pourra être lancée du 11.04 au 10.05
Avril 2023 à Juin 2023	<p>Démarche participative et analyse des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et modération de la démarche participative par JPS • Réception des résultats bruts transmis par Inilab le 22.05 • Participation est satisfaisante, mais les contenus récoltés s'avèrent difficiles à exploiter
Juillet 2023 à Septembre 2023	<p>Elaboration (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance avec CSD le 11.09.2023, le 13.11.2023 le 11.12.2023 • Bilan carbone : manque toujours quelques chiffres pour finaliser que l'administration ne peut pas trouver. JPS récolte les données des bâtiments communaux sur la base de l'étude des raccordements CàD. Support par CSD. • Démarche participative : analyse et validation des résultats avec le soutien de CSD. Résultats : nos propositions sont dans l'ensemble validées, toutefois il est d'avis qu'il manque un volet « mobilité » => ajout de la fiche action n°16 en binôme JPS + VD. • Feedback aux participants : n'est pas dans le mandat CSD, et il manque des validations avant de pouvoir communiquer : il est décidé de se contenter d'ajouter un chapitre dans le rapport final • Fiches actions : JPS et VD établissent le canva des fiches actions. • Rapport final : CSD remet une première version du rapport final, avec des chapitres à compléter par le GT • Point de situation avec le Bureau de la Durabilité • Coordination avec Roger Müller pour les fiches qui concerne le dicastère des bâtiments.

<p>Octobre 2023 à Décembre 2023</p>	<p>Rédaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance du GT le 16.10.2023 • Elaboration et rédaction des fiches actions : les 12 fiches actions sont rédigées par les membres du GT et transmises à CSD pour validation. Plusieurs aller-retours et séances s'en suivent. • Bilan carbone : après dernières corrections et validations, le bilan carbone est enfin terminé. • Rapport final : rédaction des parties communales par JPS
<p>Janvier 2024 et À ce jour</p>	<p>Finalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relecture et validation des documents par le GT, corrections par JPS et CSD. • Séances avec CSD en visio • Première validation par la Municipalité a lieu le 22.01.2024 avec remarques à corriger. • Confirmation de la livraison au Bureau de la Durabilité pour le délai du 17.03.2024 • Validation finale du dossier par la Municipalité le 19.02.2024